

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes
Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2024-09-151
Séance du 25 septembre 2024

Objet : Révision n°2 du règlement de l'aide municipale à la rénovation des façades du périmètre principal de l'OPAH-RU

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
21	9	3

VOTE	
Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 17 septembre 2024

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Michèle **FOND-THURIAL**, Michel **CEGIELSKI**, Christine **MUCCIO**, Monique **GRAZIANO-BAYLE**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Christian **SUAU**, Carine **BOISSEL**, Nicole **SAGE**, Sylvain **HILLE**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Jean-Louis **MORELLI**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Maxime **COUSTON** procuration à J-Y **CHAPELET**, Christian **BAUME** procuration à P.**BERTHOMIEU**, Jennifer **OBID** procuration à M.**GRAZIANO-BAYLE**, Jean Christian **REY** procuration à C.**MUCCIO**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à M.**FOND-THURIAL**, Raymond **MASSE** procuration à C.**SUAU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C.**ROUX**, Thierry **VINCENT** procuration à L.**MARQUES-ROUX**, Olivier **WIRY** procuration à G.**SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Mourad **ABADLI**, Sandrine **ANGLEZAN**, Pascale **BORDES**

Secrétaire de séance : Michel **SELLENS**



Objet : Révision n°2 du règlement de l'aide municipale à la rénovation des façades du périmètre principal de l'OPAH-RU

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la Loi Elan promulguée par le Président de la République le 24 novembre 2018 sur l'Evolution du logement, de l'Aménagement et du Numérique,

Vu la Convention Cadre « Action Cœur de Ville » signée le 08 octobre 2018,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2019-7-20-005 portant homologation de la convention cadre action cœur de ville de Bagnols-sur-Cèze en convention d'opération de revitalisation du territoire date du 24 juillet 2019,

Vu le Plan stratégique de revitalisation du centre-ville de Bagnols-sur-Cèze présenté lors du comité de pilotage du 22 janvier 2020,

Vu la saisine de la commune de Bagnols-sur-Cèze le 23 janvier 2020 à l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour assurer sur veille foncière sur le périmètre ORT,

Vu les signatures de l'avenant de la convention cadre Action Cœur de Ville et celle de la convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine le 16 décembre 2020,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission travaux, aménagement urbain, environnement et cadre de vie ainsi qu'à la Commissions des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 11 septembre 2024,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider le règlement relatif à l'aide municipale à la rénovation des façades en annexe,
- de conduire l'ensemble des opérations nécessaires à la mise en œuvre à cette opération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Le Maire

Jean-Yves CHAPUET

